

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris le 23 septembre 2019

Le marché de la santé et de la prévoyance progresse de 2,8 % en 2018

En 2018, selon les données collectées par le CTIP, la FFA et la FNMF, le marché des assurances santé et prévoyance progresse de 2,8 % et représente 60,3 Md€ de cotisations¹. Cette croissance est un peu plus forte pour les contrats collectifs (+3,3 % contre +2,4 % pour les contrats individuels).

Cotisations 2018 des assurances santé et prévoyance

	Cotisations (en Md€)			Évolution (en %)		
	contrats individuels	contrats collectifs	Ensemble	contrats individuels	contrats collectifs	Ensemble
Institutions de Prévoyance	0,8	11,7	12,5	-0,2%	-0,7%	-0,7%
Sociétés d'assurance	15,0	12,1	27,1	3,9%	6,5%	5,0%
Mutuelles	14,1	6,6	20,7	0,9%	4,9%	2,2%
Ensemble	30,0	30,3	60,3	2,4%	3,3%	2,8%

Sources : CTIP, FFA, FNMF

Le marché de la complémentaire santé a progressé de 2,6 %, à 38,2 Md€ de cotisations.

En complémentaire santé, la dynamique des cotisations vient des contrats collectifs (à 18,2 Md€ en 2018, soit +4,1 % par rapport à 2017). Le volume des cotisations des contrats individuels augmente plus modérément (à 20,0 Md€, soit +1,4 %). Les contrats individuels restent prépondérants, représentant 52 % des cotisations.

Pour les sociétés d'assurance et les mutuelles, les cotisations progressent (respectivement +6,1 % et +1,9 %). Pour les institutions de prévoyance, elles reculent légèrement (-1,4 %). Les parts de marché (individuel et collectif) s'élèvent à 49,5 % pour les mutuelles, 33,3 % pour les sociétés d'assurance et 17,2 % pour les institutions de prévoyance.

Le marché de la prévoyance a augmenté de 3,2 %, à 22,1 Md€ de cotisations.

En prévoyance, la hausse des cotisations est portée par les contrats individuels (à 9,9 Md€ en 2018, soit +4,5 %) tandis que pour les contrats collectifs, la croissance est plus contenue (à 12,1 Md€, soit +2,1 %). Les contrats collectifs restent prépondérants, représentant 55 % des cotisations.

La croissance des cotisations est dynamique pour les mutuelles et les sociétés d'assurance (respectivement +5,5 % et +4,2 %). Pour les institutions de prévoyance, les cotisations restent quasi stables (+0,1 %). Les parts de marché (individuel et collectif) s'élèvent à 65,2 % pour les sociétés d'assurance, 26,9 % pour les institutions de prévoyance et 7,9 % pour les mutuelles.

Contacts Presse

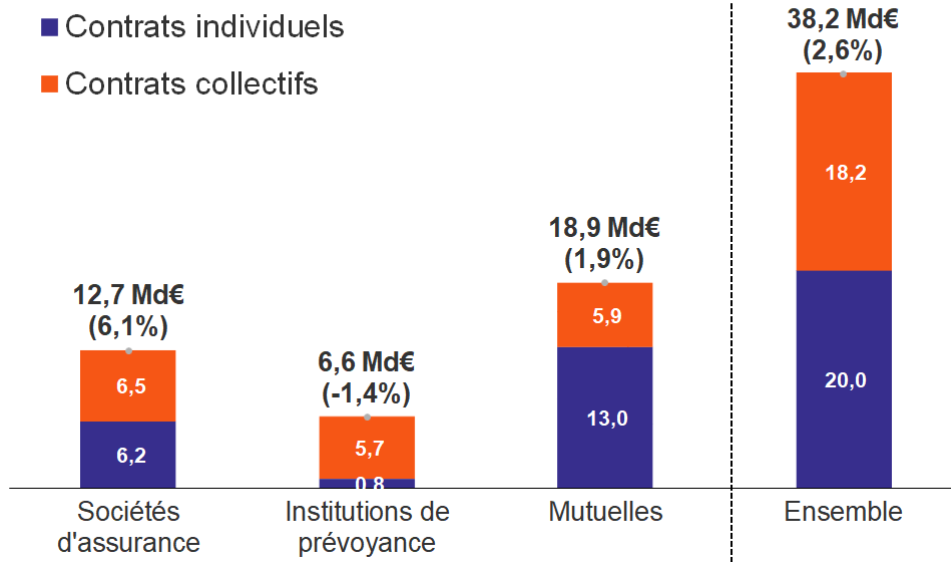
CTIP Miriana Clerc 01 42 66 92 58 cleric@ctip.asso.fr	FFA Mariam Sissoko 01 42 47 94 08 m.sissoko@ffa-assurance.fr	FNMF Constance Baudry 01 40 43 30 21 Constance.baudry@mutualite.fr
---	--	--

¹ Cotisations hors taxe

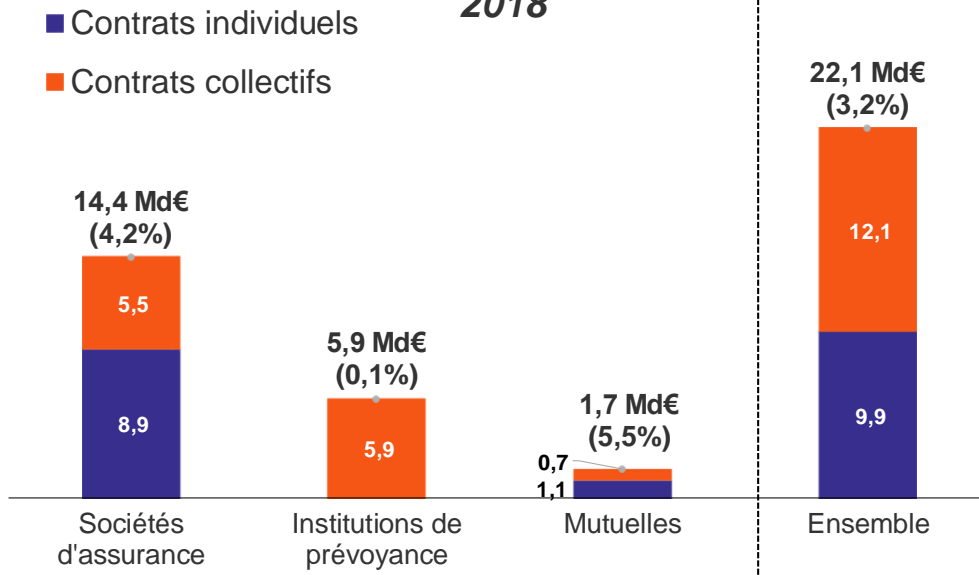
ANNEXE

En 2018, le marché de la complémentaire santé et de la prévoyance progresse de 2,8 %

Cotisations en assurance santé en 2018



Cotisations en assurance prévoyance en 2018



Sources : CTIP, FFA, FNMF

Nota : en raison des arrondis, la somme des cotisations par acteurs ou par contrats n'est pas toujours égale à l'ensemble.

La ventilation des volumes de cotisations est déterminée par entité, selon la liste des organismes agréés publiée par l'ACPR. Une vision par groupe serait différente puisque la ventilation se référerait à la catégorie juridique de l'entité tête du groupe et non plus à celle de chaque entité.